

09 NOV. 2012

COPIE



Département des finances, des institutions et de la santé  
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Messieurs

**Laurent Tschopp**, Député-suppléant  
Route des Taulettes 1  
3975 Bluche

**Pascal Luisier**, Député  
Rte des Moulins  
1913 Saillon

Date 9 novembre 2012

**Votre question écrite concernant : le dialogue avec l'UE sur la fiscalité des entreprises sera-t-il une nouvelle boîte de Pandore ?**

Monsieur le Député,  
Monsieur le Député-suppléant,

Nous faisons suite à votre question écrite du 12 septembre 2012 concernant le sujet cité en marge et vous répondons comme suit.

La Commission européenne critique depuis 2005 les statuts fiscaux spéciaux de certains cantons, c'est-à-dire les statuts de holding, de sociétés de domicile et de sociétés mixtes. Elle estime que ces régimes sont discriminatoires car ils imposent différemment les bénéfices étrangers et les bénéfices nationaux et sont, de ce fait, susceptibles de fausser la concurrence. En effet, pour l'Union européenne (UE), ces privilèges fiscaux sont assimilés à des subventions étatiques non autorisées. Selon elle, ces pratiques contreviendraient à l'accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et l'UE. Cette dernière souhaite donc que la Suisse abolisse lesdits statuts.

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) avait posé, déjà en janvier 2011, un certain nombre de conditions à l'acceptation de l'ouverture d'un dialogue avec l'UE sur la fiscalité de l'entreprise. Cette position était soutenue par le canton du Valais.

Elle demandait, en particulier, que le dialogue soit mené sur certains objets définis à l'avancé et qu'il ne porte pas sur une reprise du code de conduite ou d'une harmonisation de l'imposition des entreprises. Elle demandait également, pendant la durée du dialogue, le respect des obligations bilatérales existantes et l'interdiction de mesures discriminatoires envers la Suisse.

Ensuite, elle soulignait qu'il ne pouvait y avoir de dialogue sans prise en compte du processus décisionnel démocratique et fédéral propre à la Suisse. Enfin, elle rappelait que la fiscalité des entreprises est constitutive de la souveraineté fiscale des cantons. Ces derniers doivent donc être consultés activement, régulièrement et systématiquement, et associés à l'élaboration des bases décisionnelles.

Avant que la CDF ne confirme en mai 2012 son accord à l'ouverture d'un nouveau dialogue avec l'UE, le canton du Valais lui a rappelé les éléments suivants.

Si les cantons à fort potentiel de ressources, contributeurs du fonds de péréquation des ressources, seront spécialement concernés par d'éventuelles pertes fiscales dues à une harmonisation européenne, une éventuelle diminution du taux d'imposition des entreprises aura également des conséquences pour les cantons à faible potentiel qui hébergent peu ou pas de sociétés à statuts particuliers, comme le Valais.



Il n'est donc pas concevable que les cantons seuls et parmi eux, les cantons financièrement faibles, par une diminution généralisée non compensée du taux d'imposition ordinaire et une adaptation des mécanismes péréquatifs, supportent les conséquences d'une harmonisation fiscale réalisée sous la pression de l'Union européenne.

Les éventuelles pertes fiscales issues de cette harmonisation ne devraient pas être compensées par des aides financées par d'autres cantons ou par une modification de la péréquation financière intercantonale, mais par un financement de la Confédération elle-même.

Par contre, notre canton n'a pas fixé de limites aux concessions que la Suisse pourraient être amenée à faire. En effet, poser une limite déterminerait, pour nos négociateurs et pour la partie adverse, ce qui est acceptable ou non, ce qui affaiblirait la position de la Suisse dans cette négociation.

En revanche, comme déjà mentionné plus haut, la consultation active et systématique des cantons était un préalable de la CDF à l'ouverture dudit dialogue.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que l'Union européenne est le plus important partenaire économique de la Suisse et que nos voisins directs en sont tous membres. Par ailleurs, nous sommes en permanence en négociation avec l'Union européenne sur différents sujets. Rejeter le dialogue sur une problématique spécifique peut s'avérer contre-productif à moyen terme.

Il est par contre évident que notre pays doit préserver ses particularités et défendre ses intérêts, y compris en matière fiscale.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, Monsieur le Député-suppléant, l'expression de nos sentiments distingués

**Maurice Tornay**  
Conseiller d'Etat

